

**QUESTION URGENTE DE M. LEGASSE À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL ET DES ZONINGS SUR « LA
DÉFINITION D'UN CADRE RÉGIONAL POUR
LA DÉTENTION DES CHIENS DANGEREUX »**

**QUESTION URGENTE DE M. DODRIMONT À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL ET DES ZONINGS SUR « LES
AGRESSIONS DE CHIENS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings de :

- M. Legasse, sur « la définition d'un cadre régional pour la détention des chiens dangereux » ;
- M. Dodrimont, sur « les agressions de chiens ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, ce week-end encore, il y a eu des morsures de chiens réputés dangereux. Cela fait quelques années et des dizaines de faits divers en la matière. Les communes font ce qu'elles peuvent, elles rédigent des règlements communaux pour tenter d'endiguer le phénomène et de circonscrire un peu la problématique, mais rien n'y fait.

Monsieur le Ministre, il faudrait légiférer, que ce soit dans le Code du bien-être animal ou dans un autre texte. Il y a un peu moins d'un an, nous avons été en contact à ce sujet, rappelez-vous, j'avais déposé une proposition.

Il ne suffit pas de donner des permis, le cas échéant, à tout vent, sans aucune vérification automatique. Au contraire, il faudrait prévoir pour le secteur, pour les éleveurs, pour les éducateurs et les propriétaires de chiens réputés dangereux – ou pas d'ailleurs –, un dispositif encadrant la situation trop problématique. Il y a trop de faits divers, trop de drames et les communes ne sont pas armées tant de manière réglementaire qu'en termes de ressources pour contrôler la propriété de chiens réputés dangereux ou pas, que ce soit un effet de meute ou pas. Il y a là matière à investiguer, il faut absolument légiférer.

Quel est votre avis à ce sujet ? Que comptez-vous faire ? Je vous remercie de vos réponses, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, en effet, il n'y a pas une semaine où l'on ne voit malheureusement, à travers la presse, à travers les médias, des feuilles qui concernent de véritables agressions de molosses, de chiens réputés pour leur côté dangereux vis-à-vis, quand c'est dans le meilleur des cas, d'un autre animal ou, dans le pire, d'êtres humains qui sont attaqués, voire des enfants et qui font l'objet, on s'en doute, de blessures conséquentes. Il y a évidemment matière à réagir.

Monsieur le Ministre, dans la foulée de ce que mon collègue vient de dire, je m'inquiète aussi de ce phénomène et je pense qu'il faut peut-être un permis, a contrario de ce que M. Legasse nous dit, pour essayer d'endiguer ce phénomène.

Que peut-on faire ? Doit-on créer, comme je l'ai lu dans la presse, un observatoire du phénomène ? Doit-on éventuellement légiférer par rapport à la détention ? On a déjà eu l'occasion d'en d'en parler. Doit-on vraiment encadrer au mieux les maîtres qui possèdent ce type d'animaux, maîtres qui ne sont pas toujours en capacité de bien les gérer, surtout au niveau de la dangerosité de ceux-ci ?

M. le Président. - Chers collègues, puis-je vous inviter à être un peu plus concis, sans quoi chacun va grignoter des secondes.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Messieurs les députés, effectivement, j'ai lu comme vous ces cas qui se reproduisent, malheureusement, de manière assez fréquente. Il ne s'agit pas d'un problème de bien-être des animaux.

Lorsque l'on regarde les études sur le sujet, il n'y a d'ailleurs pas de lien entre certaines races et le fait que ces chiens mordent. Évidemment, la dangerosité de la morsure est différente selon le type de chien, on peut comprendre que les conséquences sont par contre très différentes.

D'après une série d'études dont on a pu prendre connaissance, c'est au niveau du comportement des maîtres que se pose le problème. La maîtrise de son chien, la manière dont on l'éduque, tout ce qui est lié à l'éducation parfois agressive donnée à certains chiens, dans certains cours.

Une réflexion est en cours, vous le savez, dans le cadre du Code du bien-être animal sur le permis immatériel, délivré à tout citoyen, mais qui pourrait être perdu lorsqu'il y aurait un cas de maltraitance sur des animaux. Une possibilité serait d'étendre cette perte du permis lorsque manifestement le maître a eu un

comportement avec son chien de type agressif. Il y a une réflexion à avoir qui, actuellement, n'est pas réalisée au niveau du Code.

On ne va pas aussi loin, nous n'allons pas vers cette proposition, mais c'est la seule façon que je vois d'encadrer le phénomène, pour faire en sorte que les maîtres soient responsables des chiens qui se comportent de telle manière, parce que l'on sait que le problème se situe là. Comme d'autres, nous avons eu des problèmes dans nos communes et l'on voit le type de dressage qui a parfois été imposé à ces chiens amenés à se comporter de cette façon.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre nous dit que ce n'est pas un problème de bien-être animal, mais il convient que c'est dans le cadre du Code du bien-être animal qu'il faut éventuellement essayer d'encadrer la situation. C'est paradoxal, mais soit, peu importe l'outil.

Nous nous rejoignons sur différents éléments : responsabilisation des maîtres, une sorte de permission, mais pas une permission qui serait retirée a posteriori d'un drame, dans certaines circonstances par rapport, certes, au gabarit du chien ou à l'effet de meute, il serait nécessaire d'anticiper et notamment en matière d'éleveurs ou d'élevage ou d'encadrement du secteur, parce qu'au-delà des propriétaires et de leur comportement à eux ou au chien, il y a la problématique de l'élevage et du secteur qui n'est pas non plus, me semble-t-il, fort encadré.

J'invite maintenant Monsieur le Ministre à investiguer davantage et à avancer sur ce dossier, parce qu'il ne se passe pas un jour sans que, dans une commune ou une autre... Deux cent soixante-deux communes, 262 règlements différents, cela ne va pas. Il est temps de trouver un cadre légal au niveau de la Région wallonne.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse. Je pense en effet qu'il y a évidemment des outils qui peuvent être utilisés pour tenter d'endiguer ce phénomène. Je crois que le Code du bien-être animal peut être une des pistes – il peut y en avoir d'autres – et il faut effectivement tenter d'harmoniser au mieux les règlements qui existent déjà aujourd'hui, mais qui sont peu efficaces, on en convient.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je pense qu'il faut continuer la réflexion et j'espère que vous aurez à cœur d'y revenir prochainement, que ce soit dans la discussion sur le Code du bien-être animal ou dans toute autre discussion afférente à cette problématique.

M. le Président. - Voilà qui clôt l'échange avec le Gouvernement.

**QUESTION URGENTE DE M. DESQUESNES À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL ET DES ZONINGS SUR « LE
CONTOURNEMENT DE BRAINE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Desquesnes à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « le contournement de Braine ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, la Ville de Braine-le-Comte est traversée par un axe nord-sud, la nationale 6. C'est un axe structurant et renseigné comme tel par la SOFICO. C'est un axe qui comporte un important volume de transit. Il n'y a pas de contournement aujourd'hui dans cette ville. En 2008, il y a eu un plan communal de mobilité qui prévoyait à moyen ou long terme une infrastructure structurante de contournement du centre-ville de Braine-le-Comte.

Récemment, un incident a montré le risque à la fois de bloquer complètement la Ville de Braine-le-Comte, mais également les risques par rapport à des transports de matières dangereuses. Ma question est simple, Monsieur le Ministre, ce dossier prévu à moyen et long terme dans le plan communal de mobilité de 2008 de la Ville de Braine-le-Comte, allez-vous le remettre sur la table et étudier sa faisabilité concrète ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Monsieur le Député, ce contournement de Braine-le-Comte est inscrit au plan de secteur. Une zone de réservation est prévue, mais c'est un dossier qui date de près de 20 ans et qui n'a jamais été étudié précisément. J'entends qu'il y a une demande locale de l'étudier. Je propose effectivement que nous puissions le faire dans le cadre de cette année 2018 pour décider d'abord si la zone de réservation prévue à l'époque est encore conforme à l'évolution de la situation sur le terrain. Le cas échéant, pouvons-nous déposer un projet ? Si la volonté locale se confirme et s'il y a une utilité à ce contournement – cela reste encore à vérifier –, c'est le bon moment puisque, dans le cadre de cette année 2018, nous préparons les dossiers du prochain plan Infrastructures. À ma connaissance, il s'agit d'un tronçon de quelques kilomètres. C'est dans ce cadre-là que ce projet pourrait éventuellement se